



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire
et des Bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



Notre site internet national : <https://snasub.fsu.fr/>

Section académique du SNASUB-FSU Amiens – 9 rue Dupuis 80000 AMIENS – 03 22 72 95 02
snasub.amiens@orange.fr – Notre site internet académique : <http://snasub-amiens.fr/>

Section académique du SNASUB-FSU Lille – Bourse du Travail – 276 Bd de l'Usine 59000 LILLE
03 20 12 03 31 - contact@snasub-lille.fr – Notre site internet académique : <https://snasub-lille.fr/>

Groupe de travail conjoint Amiens-Lille concernant les cartographies académiques relatives au versement de l'indemnité mensuelle (IFSE) des personnels administratifs et ITRF des BOP 141 et 214

En guise d'introduction, pour comprendre les enjeux...

Mercredi 5 mai 2021, s'est tenu en visio un GT conjoint dont l'ordre du jour était consacré à l'harmonisation des cartographies IFSE de nos deux académies. L'IFSE est l'indemnité statutaire mensuelle perçue par les personnels administratifs et ITRF dans notre ministère.

Nous nous sommes félicités de la tenue de cette réunion car elle avait pour objet de discuter des modalités de mise en œuvre de l'égalité de traitement indemnitaire entre les personnels concerné.es des académies de LILLE et d'AMIENS.

En effet, la création des services régionaux de la région académique (comme conséquence de la non fusion de nos académies, OUF !) a pour conséquence que des collègues de LILLE et d'AMIENS exercent dans un même service (régional, en bi sites), mais pas dans la même académie, ce qui renvoie à des cartographies IFSE dont les montants de référence sont différents. Inconcevable de pérenniser dans le temps des montants indemnitaires de référence différents au sein d'un même service pour des missions équivalentes assumées par des collègues de même corps.

Consciente de cette réalité, la direction de la région académique avait obtenu du ministère en 2020 une rallonge indemnitaire pour lisser ces différences indemnitaires dues à des cartographies différentes entre nos académies.

Les personnels de catégorie C et B disposant d'une IFSE plus élevée dans l'académie de LILLE – et A mais c'est l'inverse pour elles-eux - avaient obtenu une troisième ligne indemnitaire sur la paye de décembre (dite de convergence) : et même **TOUT.ES les collègues des services académiques**, pour limiter les inégalités au sein d'un même rectorat (par exemple), pas seulement les personnels affecté.es en service régional.

Nos SNASUB-FSU étaient alors intervenus, dans les CT de fin d'année notamment, conjoints et académiques, pour se féliciter de cette convergence indemnitaire financée par le ministère. **Mais aussi pour dénoncer fortement que cette convergence s'arrête à la porte des établissements scolaires et des CIO** puisque leurs personnels étaient d'emblée exclus de ladite mesure, positive.

Ce qui, dans le contexte sanitaire qui nous occupe en dit long sur celles et ceux qui détiennent les cordons de la bourse (ministérielle ?). Alors que la diffusion des discours officiels sur l'incroyable ténacité des personnels de la 1^{ère} ligne par ces temps de crise du Covid faisait florès, dans notre service public continuant à accueillir des élèves en pleine tempête épidémique, les collègues des EPLE et des CIO de LILLE et d'AMIENS durent se contenter de tels propos plutôt flatteurs mais n'eurent point droit à la ligne de convergence indemnitaire en 2020.

Une pareille incongruité (l'usage d'autres mots était possible, plus ou moins gros !) **ne pourra se reproduire en 2021 ! Un tel manque de vision concernant la globalité et l'unicité de nos missions supports** au service de l'éducation nationale ne pourra perdurer en 2021, missions de nos équipes exerçant en services académiques comme en EPLE et CIO.

Nous n'accepterons pas en 2021 une telle inégalité de traitement, imposée à l'arrache au bout du bout des derniers jours de 2020. Tels sont les enjeux des discussions entre nous et la direction régionale sur ce sujet, formalisée par le GT conjoint de ce mercredi 5 mai. Tels sont les enjeux des discussions que le SNASUB-FSU mène aussi (en multi et bi latérale) avec la DGRH du MENJS concernant la revalorisation indemnitaire 2021.

Nos deux SNASUB-FSU avaient préparé ensemble, ce 5 mai, la réunion de ce GT. Siégeaient au titre de la représentation syndicale, pour le SNASUB-FSU Amiens, Brigitte SANCHEZ, Corinne RIBARD-LEBRUN et Elodie ROY ainsi que Willy DESTREZ, Philippe LALOUETTE et Bernard GUEANT ; pour le SNASUB-FSU Lille : Paul CUCHEVAL, Antoine RENONCOURT et Carole WURTZ.

Introduction du SGRA

Le GT conjoint était présidé par Michel DAUMIN, secrétaire général de la région académique, en présence notamment de Pierre-Eric PAUL, secrétaire général de l'académie de LILLE et de Samuel HAYE, SG adjoint de l'académie d'AMIENS, directeur des ressources humaines.

En préalable à l'étude de la synthèse interacadémique (voir les documents de travail), M. DAUMIN souhaite rappeler à chacun la genèse de cette discussion. En 2020, la région académique a signalé au ministère les difficultés engendrée par l'existence de deux grilles peu convergentes dans les deux académies : elle indiquait que verser des IFSE différentes au sein des services de région académiques serait difficilement tenable. Entendu par le ministère, **la région académique a été destinataire d'un amendement budgétaire sur le BOP 214 pour lisser les grilles RIFSEEP**. Au regard des délais trop courts pour mettre en œuvre dans chaque cartographie cette convergence, un complément indemnitaire a été versé en décembre 2020 à tout agent pouvant y prétendre en services académiques ou interacadémiques. **Cette possibilité était assortie d'une obligation ministérielle de faire converger les grilles entre nos deux académies au 1^{er} janvier 2021.**

En février 2021, les deux recteurs ont communiqué à la secrétaire générale du ministère l'impact budgétaire de cette convergence : l'enveloppe indemnitaire 2021 du BOP 214 a été abondée pour y faire face mais il reste à définir la volumétrie budgétaire pour l'étendre aux personnels des BOP 141 et 230.

Exploitant l'analyse réalisée fin 2020 pour procéder au versement du complément indemnitaire, **la région académique a piloté un travail conjoint des deux académies pour obtenir une cartographie unique avec le parti pris délibéré d'y inclure les personnels des BOP 141 et 230** (des EPLE, des CIO et des filières de santé et sociale).

M. DAUMIN nous indique ne pas vouloir créer un décrochage entre les agents en services académiques ou interacadémiques et les autres. **Il espère être suivi par le ministère et juge l'effort budgétaire soutenable dans le cadre du Grenelle de l'Education.**

Il indique ainsi ne pas pouvoir aborder aujourd'hui les montants de référence qui seraient servis aux différents groupes IFSE et nous précise également ne pas vouloir aborder la question des personnels logés (de l'académie de LILLE) dans l'attente d'arbitrages ministériels. Enfin, il indique souhaiter une convergence entre les grilles administratives et ITRF hors DSI.

Notre intervention

Nous nous sommes félicités de la tenue de ce groupe de travail et avons rappelé avec force qu'il ne pouvait être envisagé de créer une inégalité indemnitaire – nouvelle - au sein d'une même académie sous prétexte de faire cesser une distorsion entre nos deux académies. **Nous avons pris acte de la position du SGRA qui rejoint notre analyse, analyse partagée par l'ensemble des organisations syndicales présentes.**

Nous avons également souhaité replacer ce groupe de travail dans le contexte des négociations qui se tiennent actuellement entre les organisations syndicales et le ministère.

- **Convergence interministérielle** : le ministère est conscient du décrochage excessif entre l'indemnitaire versé dans l'éducation nationale et celui versé dans les autres ministères. Un rattrapage pluriannuel pourrait être envisagé.
- **Convergence interacadémique** : le ministère souhaite mettre fin aux trop grandes disparités entre académies et entre régions académiques. Des consignes de cadrage pourraient être transmises aux académies pour faire converger les grilles et les montants.
- **Convergence services/EPLE** : le ministère est conscient du malaise qu'a suscité le complément indemnitaire de convergence servi uniquement en services et pourrait généraliser cette convergence.
- **Convergences logés/non logés** : le ministère s'interroge sur les très grandes disparités entre académies sur ce point. Il pourrait définir des règles encadrant l'abattement appliqué à l'IFSE des personnels logés voire acter une égalité entre les deux.

Au-delà du contexte, nous avons indiqué être très favorable à la convergence vers le haut des cartographies de deux académies. Le maintien de nos académies (OUF !) a pour conséquence que la gestion des personnels reste une compétence académique : nous sommes donc favorables à ce que la cartographie de LILLE soit identique à la cartographie d'AMIENS après le travail de convergence indemnitaire effectué (groupes, missions et montants de référence, pour l'ensemble des personnels ATSS, quels que soient leur affectation !). Ces cartographies IFSE devront être soumises à l'avis de nos CT académiques. **Le SGRA nous rejoint sur ce point et indique ne pas souhaiter une grille de région académique, pas plus qu'une grille des services de région académique.**

Nous actons également positivement la volonté de convergence entre les grilles administratives et ITRF hors DSI, souhait maintes fois exprimé à la direction académique amiénoise depuis 2018.

Sur le calendrier de mise en œuvre, le SGRA indique qu'il espère (sous réserve des arbitrages ministériels) un passage devant les CTA respectifs avant la fin de l'année scolaire 2021.

Sans montants affichés en vis-à-vis des groupes IFSE, il était relativement difficile de se projeter dans une synthèse de convergence. D'où notre prudence durant la réunion quant au contenu même de la cartographie. Le SGRA et les directions académiques ont indiqué qu'elle était le fruit d'une reprise de l'existant et de l'affectation réelle d'agents dans cette grille : cela explique la suppression de certaines mentions, en très grande partie dans la grille lilloise.

Nos propositions pour œuvrer à la convergence indemnitaire Lille-Amiens :

1 - L'alignement vers le haut de l'IFSE mensuelle, à compter du 1^{er} janvier 2021, en utilisant le montant de référence le plus élevé (voir les cartographies existantes) en vigueur dans les deux académies ;

2 – Nous avons dit notre accord avec des montants de référence attachés aux grades des personnels (la méthode lilloise), impliquant une augmentation mensuelle de l'IFSE en cas de promotion de grade (disposition ministérielle EN), c'est-à-dire privilégier un effet carrière plutôt que la prime « à un coup » servie dans l'académie d'AMIENS.

3 - Concernant la grille des collègues de C, nous avons demandé que la règle soit le positionnement des personnels **dans le groupe 1** au regard de la réalité des missions quotidiennes réellement exercées par ces collègues. Alors que la situation actuelle fait apparaître qu'environ 90% de ces agents sont incroyablement « vissés.es » dans le groupe 2 (quelle que soit l'académie).

4 - Concernant la grille de B, nous avons demandé que la grille passe de 3 à 2 groupes (par la fusion des groupes 1 et 2) : le groupe 1 pour les B exerçant des missions statutaires de A et le groupe 2 pour ceux exerçant des missions statutaires de B, les fonctions usuelles. **Le SGRA et les directions académiques n'y sont pas favorables en indiquant qu'ils souhaitent respecter la grille ministérielle à 3 groupes.**

5 – Concernant la grille des AAE, sans doute conviendrait-il – à l'instar de ce qui est prévu pour les collègues administrateurs-trices – la réduction du nombre de groupes, à 3 en l'occurrence : nous attendons la communication des montants de référence envisagés pour arrêter notre réflexion.

6 - Concernant les grilles ITRF, il nous paraît utile de défendre l'historicité des métiers et des indemnités inhérents (intégration de la prime de fonction Informatique – PFI - dans l'IFSE par exemple). Pour autant, nous nous interrogeons sur la pertinence d'afficher une grille en « DSI » et une « hors DSI » : des agents exerçant des missions informatiques (notamment la BAP E) peuvent ne pas être affectés en DSI créant une divergence du seul fait de l'affectation. **Le SGRA exprime par ailleurs son inquiétude sur la perte d'attractivité des missions à fortes technicités au sein de l'éducation nationale** et pas que dans les services informatiques (patrimoine immobilier ou analyses statistiques par exemple). Une réflexion devrait avoir lieu sur ces questions.

En guise de conclusion, provisoire...

Si la seule problématique indemnitaire ne saurait être la seule voie de la revalorisation de nos conditions de travail par la revalorisation salariale globale, nous serions bien les derniers des benêts à négliger syndicalement cette donnée désormais importante (son unité étant l'euro brut, sonnante et trébuchante) du montant net que nous percevons chaque mois et figurant sur nos bulletins de salaire en bas à droite.

Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance des revendications globales portées par le SNASUB-FSU en la matière – « La revalo, il nous la faut ! » - en parcourant notre site internet national : <https://snasub.fsu.fr/>

Nous allons continuer à nous mobiliser pour vous représenter dans ces discussions et tenter d'améliorer, par cette voie aussi, notre salaire. Avec aussi, dans le même temps, notre volonté d'intégrer les agents non titulaires dans les discussions du moment concernant la revalorisation, dans des GT académiques les concernant.

Pour tout renseignement complémentaire, pour toute remarque ou question, n'hésitez pas à nous contacter !

Le SNASUB-FSU, des syndicalistes engagé.es au quotidien !

Section académique du SNASUB-FSU **Amiens** – 9 rue Dupuis 80000 AMIENS – 03 22 72 95 02
snasub.amiens@orange.fr – Notre site internet académique : <http://snasub-amiens.fr/>

Section académique du SNASUB-FSU **Lille** – Bourse du Travail – 276 Bd de l'Usine 59000 LILLE
03 20 12 03 31 - contact@snasub-lille.fr – Notre site internet académique : <https://snasub-lille.fr/>